

**A.P.E.R.I.A.**  
**Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901**  
**Siège : 4 Square de l'Opéra Louis Jouvet- 75009 PARIS**

**Comptes 2019**

<b><i>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</i></b> <b><i>du 3 juin 2020</i></b>
--

Mesdames, Messieurs,

L'Association APERIA a été créée en avril 2004 pour répondre aux exigences de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003, dite loi Fillon, en matière de gestion associative du Plan d'Epargne Retraite Populaire (PERP). Elle a souscrit auprès de Groupama Vie le PERP « Groupama Retraite Active » auquel peuvent être adjointes, au choix des adhérents, des garanties de prévoyance. Le Plan est par ailleurs assorti d'un Comité de Surveillance.

Toutefois, l'Association ne comprenant qu'un seul plan, le Conseil d'administration a fait le choix de réunir en une instance unique le Conseil et le Comité de surveillance, comme le prévoit le décret du 23 novembre 2011 pour les associations ayant souscrit un seul PERP.

Les statuts de l'Association ont été modifiés depuis sa création, pour les adapter aux dispositions de la loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005 et son décret d'application du 1<sup>er</sup> août 2006, et pour les mettre en conformité d'une part, avec le décret n° 2007-1206 du 10 août 2007, et d'autre part, avec les dispositions du décret n° 2011-1635 du 23 novembre 2011 relatif aux PERP.

Le regroupement de Groupama Vie avec les autres sociétés d'assurance vie du groupe ayant donné naissance à Groupama Gan Vie à compter du 31 décembre 2009, la société vie du groupe Groupama est l'assureur des contrats souscrits par l'Association sans modification des garanties contractuelles et des engagements réciproques.

Dans le cadre de la Loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise) publiée au Journal Officiel du 23 mai 2019, l'Association APERIA a souscrit le Plan d'Epargne Retraite Groupama Nouvelle Vie auprès de Groupama Gan Vie le 26 septembre 2019.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts de l'Association, pour vous rendre compte de son activité en 2019, et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel.

## I- RAPPORT D'ACTIVITE

### • Groupama Retraite Active (PERP)

#### A- Données 2019

Le nombre de **contrats en portefeuille** s'élève à **8 460** au 31 décembre 2019 contre 8 100 au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 4,4 % par rapport à l'exercice précédent.

La répartition du portefeuille, par caisses régionales, est la suivante :

Nombre de contrats	2019	2018	Evolution	Proportion 2019	2017
GROUPAMA ANTILLES GUYANE	108	101	6,9%	1,3%	88
GROUPAMA CENTRAL	1	1	0,0%	0,0%	1
GROUPAMA CENTRE MANCHE	451	420	7,4%	5,3%	415
GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE	169	176	-4,0%	2,0%	185
GROUPAMA D'OC	497	486	2,3%	5,9%	488
GROUPAMA GRAND-EST	382	312	22,4%	4,5%	302
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	3577	3362	6,4%	42,3%	3047
GROUPAMA MEDITERRANEE	190	193	-1,6%	2,2%	195
GROUPAMA NORD-EST	1550	1476	5,0%	18,3%	1511
GROUPAMA OCEAN INDIEN-PACIFIQUE	50	32	56,3%	0,6%	33
GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE	180	186	-3,2%	2,1%	188
GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	1305	1355	-3,7%	15,4%	1386
<b>Total</b>	<b>8460</b>	<b>8100</b>	<b>4,4%</b>	<b>100,0%</b>	<b>7839</b>

**784 affaires nouvelles** ont été réalisées au cours de l'année 2019 (570 en 2018) ; les adhérents ont opté pour le mode de gestion suivant :

- ⇒ 67,7 % en gestion à horizon
- ⇒ 28,7 % en gestion PERP
- ⇒ 3,6 % en gestion libre

- L'âge moyen des nouveaux adhérents de l'année 2019 s'établit à 49,9 ans (50,7 ans en 2018). Sur l'ensemble du portefeuille, l'âge moyen à l'adhésion s'élève à 44,7 ans.

- A peine 1 % des nouveaux contrats ouverts en 2019 sont assortis du contrat Groupama Retraite Active Pack Prévoyance.

- Le montant total des cotisations encaissées en 2019 s'est élevé à 7 M€, dont 1,6 M€ en transferts entrants.

- Les provisions mathématiques épargne atteignent 72,2 M€ et sont réparties comme suit :  
73 % sur le support en euros,  
27 % sur les supports en unités de compte.

- Le nombre de contrats en rentes s'élève à 342 à la fin de l'exercice (156 rentes viagères non réversibles, 111 rentes viagères non réversibles avec annuités garanties et 75 rentes viagères réversibles) ; les provisions mathématiques de rentes s'élèvent à 8,6 M€.

#### B- Modifications législatives

La Loi PACTE a fixé la fin de la commercialisation des Plans d'Epargne Retraite Populaire au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

### C- Modifications contractuelles

Aucune modification contractuelle n'a eu lieu en 2019

### D- Perspectives d'évolutions

Aucune modification contractuelle n'est prévue en 2020 avant l'arrêt de la commercialisation du contrat.

#### • Groupama Nouvelle Vie (PERIN)

Le contrat Groupama Nouvelle Vie a été signé le 26 septembre 2019.

- Le nombre de contrats en portefeuille s'élève à **3 022** au 31 décembre 2019.

- La répartition du portefeuille, par caisses régionales, est la suivante :

Nombre de contrats	2019	Proportion 2019
GROUPAMA ANTILLES GUYANE	6	0,2%
GROUPAMA CENTRE MANCHE	156	5,2%
GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE	135	4,5%
GROUPAMA D'OC	583	19,3%
GROUPAMA GRAND-EST	50	1,7%
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	1042	34,5%
GROUPAMA MEDITERRANEE	28	0,9%
GROUPAMA NORD-EST	492	16,3%
GROUPAMA OCEAN INDIEN - PACIFIQUE	9	0,3%
GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE	59	2,0%
GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	462	15,3%
<b>Total</b>	<b>3022</b>	<b>100%</b>

- Les adhérents ont opté pour le mode de gestion suivant :

⇒ 96 % en gestion pilotée

⇒ 4 % en gestion libre

- L'âge moyen des adhérents du contrat est de 46,3 ans.

- Environ 1 % des adhérents a souscrit des garanties de prévoyance.

- Le montant total des cotisations encaissées en 2019 s'est élevé à 6,6 M€.

- Le pourcentage de contrats avec des versements programmés s'élève à 78,8%.

- Les provisions mathématiques atteignent 6,4 M€ et sont réparties comme suit :  
32 % sur le support en euros,  
68 % sur les supports en unités de compte.

- Au 31/12/2019, aucune rente n'a été mise en service.

## II - RAPPORT FINANCIER

### 1) Compte de résultat (en euros)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation	37 256	Droits d'entrée PERP	11 940
Charges financières	0	Droits d'entrée PERIN	25 425
		Prélèvement / actifs du PERP	24 783
Solde créditeur	25 348	Produits financiers	457
<b>Total</b>	<b>62 605</b>		<b>62 605</b>

#### Commentaires :

##### Les produits :

Les produits sont composés :

- des droits d'entrée de l'exercice 2019, pour 11 940 € contre 9 630 € en 2018
- des droits d'entrée PERIN de l'exercice 2019, pour 25 425 €
- d'un prélèvement sur les actifs du plan de 24 783 €

##### Les charges :

Les charges d'exploitation qui s'élèvent à 37 256 € sont en baisse de 1 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges se décomposent principalement en :

- Refacturation Groupama Gan Vie relative au frais de fonctionnement : 11 309 €
- Honoraires de comptabilité et gestion administrative et juridique: 9 740 €
- Honoraires du commissaire aux comptes : 4 498 €
- Frais de convocation à l'Assemblée Générale : 3 453 €
- Assurance responsabilité civile des administrateurs : 3 400 €
- Frais de déplacement et indemnité de temps passé : 2 965 €

## 2) Bilan

ACTIF		PASSIF	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Brevets, licences, logiciels	<b>674</b>	Report à nouveau	32 557
		Résultat de l'exercice	25 348
			<b>57 905</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>PROVISIONS</b>	<b>14 000</b>
Autres créances	50 493		
Valeurs mob. de placement	16 776	<b>DETTES</b>	
Disponibilités	8 517	Autres dettes	4 858
Charges constatées d'avance	304		
	<b>76 089</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>76 763</b>	<b>TOTAL</b>	<b>76 763</b>

### *A l'actif*

➤ Autres créances

Les autres créances correspondent à des produits à recevoir (droits d'entrée).

➤ Disponibilités

Les disponibilités correspondent au solde bancaire Orange Bank.

### *Au passif*

➤ Provisions

Il s'agit d'une provision pour charges pour l'étude actuarielle qui n'est plus obligatoire depuis la modification apportée par le décret du 23 novembre 2011, mais que par prudence, le Comité a décidé de conserver avec une fréquence moins importante que quand elle était obligatoire (tous les 10 ans au lieu de tous les 5 ans).

Le Comité de Surveillance a décidé lors de la réunion du 16.11.2016 de suspendre cette provision.

➤ Dettes

Le total de ce poste s'élève à 4 858 €.

Il comprend :

- La provision des honoraires du commissaire aux comptes pour 2019 pour 4 540 €
- La provision de la facture Mutuaide (Juin 2019 à Décembre 2019) pour 318 €

### 3) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de 25 348 €€ de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice	25 348 €
- Report à nouveau précédent	32 557 €
- <b>Total</b>	<b>57 905 €</b>

Affectation :

- <b>Au report à nouveau</b>	<b>57 905 €</b>
------------------------------	-----------------

### **III - BUDGET PREVISIONNEL 2021**

Le budget prévisionnel présenté a été établi en tenant compte d'un arrêt progressif du Plan d'Epargne Retraite Populaire (PERP) et d'une montée en puissance attendue pour le Plan d'Epargne Retraite Individuel (PERIN).

Cette augmentation n'étant toutefois pas suffisante pour faire face à l'intégralité des charges récurrentes **afférentes au PERP et à son Comité de Surveillance**, le budget présenté prévoit un prélèvement sur les actifs **du PERP** correspondant au niveau prévu de charges pour l'exercice et la résolution d'approbation comporte, comme y oblige la réglementation en vigueur **du PERP**, une autorisation de prélèvement supplémentaire à concurrence de 5 000 € pour faire face à une éventuelle sous-estimation des dépenses.

Vous trouverez enfin, ci-joints, les projets de résolutions que nous soumettons à votre approbation.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**